Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202676-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 7 juillet 2026

N° 2026/76

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, Mme MIRA, M. ANGER, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : M. DESTAYS, Mme NOEL, M. DUGUE, M. GUERIN

Procurations : de Mme NOEL à M. DEWASMES ; de M. GUERIN à Mme ALIX DRUAIS ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

3 - Objet : Extension et rénovation de l'école élémentaire – attribution des lots du marché public

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le code général de Commande Publique,
Considérant l'avis d'appel public à concurrence publié le 18 mai 2026, et ouvert jusqu'au 15 juin 2026 à 12h00,
Considérant l'ensemble des pièces qui régissent la consultation et notamment le règlement de consultation, le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clause techniques particulières.
Considérant l'ouverture des plis réalisée par la commission d'appel d'offres le 15 juin 2026 et l'analyse réalisée par le maitre d'œuvre Préfigures et son co-traitant I2C.
Considérant la commission d'appel d'offres (CAO) du 6 juillet 2026 recevant cette analyse,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202676-DE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, que la consultation des entreprises selon la procédure de Marché à Procédure Adaptée (MAPA) concernant le marché public pour les travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire s'est clôturée le 15 juin 2026 à 12h00. 72 dossiers de candidatures ont été remis par voie dématérialisée, pour un total de 79 offres - certaines entreprises ayant candidatées pour plusieurs lots.
Il est rappelé, qu'en application du CGCT et de la charte de l'élu local, un élu s'engage à prévenir, avant le débat et le vote, tout conflit d'intérêt réprimé par la loi, lorsque ses intérêts personnels sont en causes dans les affaires soumises à l'organe délibérant.

Le marché de travaux se décompose en 15 lots.
Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 15 juin 2026 par la commission d'appel d'offres puis d'une analyse par la maitrise d'œuvre.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :
- La valeur technique et délais d'exécution (note pondérée à 50 %),
- Prix des prestations (note pondérée à 50 %)

L'analyse réalisée par le maitre d'œuvre Préfigures et son co-traitant I2C a été remise le 6 juillet 2026 auprès de la Commission d'Appel d'Offres, et présentée ce 7 juillet 2026 en séance du conseil municipal.

Au regard de l'analyse des offres, tous les lots sont sélectionnés :

LOT 00 – DEMOLITION

4 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise TEOLYS DEMOLITION pour un montant de 19 532,69 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :
- Sélectionner l'entreprise TEOLYS DEMOLITION pour un montant de 19 532,69€ HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 01 – GROS ŒUVRE - RAVALEMENT

6 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise COREVA pour un montant de 144 897,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :
- Sélectionner l'entreprise COREVA pour un montant de 144 897,00 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202676-DE

LOT 02 – CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS

2 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise SCOB pour un montant de 154 500,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise SCOB pour un montant de 154 500,00€ HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 03 – COUVERTURE

3 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise SAS COUPE JEROME pour un montant de 54 621,40 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise SAS COUPE JEROME pour un montant de 54 621,40 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 04 – MENUISERIES EXTERIEURES

7 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise ARTI-MOB Menuiserie pour un montant de 92 361,29 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise ARTI-MOB Menuiserie pour un montant de 92 361,29 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 05 – SERRURERIE

4 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise SER AL FER pour un montant de 22 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise SER AL FER pour un montant de 22 000 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202676-DE

LOT 06 – CLOISONS DE DOUBLAGE ET DE DISTRIBUTION

6 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise ENTREPRISE LE COQ HERVE pour un montant de 156 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise ENTREPRISE LE COQ HERVE pour un montant de 156 000 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

6 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise SARL BINOIS MENUISERIE pour un montant de 44 283,65 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise SARL BINOIS MENUISERIE pour un montant de 44 283,65 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 08 – REVETEMENTS SOUPLES ET DURS

9 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise MICHEL LAIZE SARL pour un montant de 36 150,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise MICHEL LAIZE SARL pour un montant de 36 150,00 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 09 – PEINTURE INTERIEURE

9 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise PINTO et Fils pour un montant de 30 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202676-DE

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise PINTO et Fils pour un montant de 30 000,00 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 10 – ELECTRICITE

3 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise ORAYTECHMA pour un montant de 75 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise ORAYTECHMA pour un montant de 75 000,00 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 11 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

8 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise EMERAUDE SOLAIRE pour un montant de 32 320,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise EMERAUDE SOLAIRE pour un montant de 32 320,00 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 12 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE - GEOTHERMIE

1 entreprise a répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise CVC EMERAUDE pour un montant de 340 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise CVC EMERAUDE pour un montant de 340 000,00€ HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 13 – TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE – RESEAUX DIVERS

5 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise SAS JOSEPH BEAUMONT TP pour un montant de 92 500,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202676-DE

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise SAS JOSEPH BEAUMONT TP pour un montant de 92 500,00 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

LOT 14 – ESPACES VERTS

6 entreprises ont répondu.

Il est proposé de sélectionner l'entreprise POISSON PAYSAGES SAS pour un montant de 31 648,19 € HT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide, conformément au règlement de consultation, de :

- Sélectionner l'entreprise POISSON PAYSAGES SAS pour un montant de 31 648,19 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

ADOPTÉ : à 13 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 7 juillet 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

